

Réf : DCM/2020/n°23 /5.3/11-06/9

SEANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

OBJET

DESIGNATION ELUS A LA COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE

- rapporteur : Le Maire

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUULET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUULET C. BONATO à J. RAMS

Secrétaire de séance : C. GROUL

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'un secteur sauvegardé, aujourd'hui dénommé « site patrimonial remarquable (SPR) », a été créé et délimité sur le territoire de la commune d'Aigues-Mortes par arrêté ministériel en date du 13 septembre 2005. Par arrêté préfectoral du 6 mars 2019, la « Commission Locale du SPR » a été instituée, conformément à l'article R 313-20 du code de l'urbanisme, dans sa version applicable à la procédure en cours. Cette commission est présidée par le Maire et composée de trois collègues :

1° Un tiers de représentants élus par le conseil municipal avec, pour chacun des membres représentants, un suppléant désigné dans les mêmes conditions ;

2° Un tiers de représentants de l'Etat désignés par le préfet ;

3° Un tiers de personnes qualifiées désignées conjointement par le préfet et par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Le mandat des membres de la commission locale prend fin à chaque renouvellement du conseil municipal de la ou des communes intéressées.

En application de l'article du code précité, le mandat des membres de la commission locale prend fin à chaque renouvellement du Conseil Municipal de la ou des communes intéressées.

Le mandat des élus municipaux et personnes qualifiées, acté par délibération du conseil municipal du 20 juin 2014 a donc pris fin et il convient, par conséquent, de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission du SPR d'Aigues-Mortes.



Sont proposés au titre des représentants élus par le conseil municipal :

3 Elus titulaires : Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Jean Claude CAMPOS

3 Elus suppléants: Gilles TRAUULLET, Régis VIANET, Marielle NEPOTY

Sont proposées par le Maire, pour une désignation conjointe avec M. le Préfet du Gard, en qualité de personnes qualifiées :

- André URBE, Président de l'association d'Histoire et d'Archéologie.
- Noémie CLAUDEL, Gérante de Société à vocation touristique.
- Geneviève BOURRELY, cadre supérieur siège de la Poste.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité

- Pour : 24
- Abstentions : 5 :- J. Rams (pro. C. Bonato) – O. Bertrand – C. Vanderbiste – M. Pougenc

- désigne

au titre des représentants élus par le conseil municipal :

- Elus titulaires : Patricia VAN DER LINDE, Michel LEBLANC, Jean Claude CAMPOS
- Elus suppléants: Gilles TRAUULLET, Régis VIANET, Marielle NEPOTY

Le Maire,

Pierre Maumejean

